



Le Président de la Fédération Française de Football

Le Président de la Ligue du Football amateur

Messieurs les Présidents de Ligue
Mesdames et Messieurs les Présidents de District

Paris, le 28 avril 2025

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,

Dans le prolongement des engagements pris lors de la campagne fédérale, nous avons souhaité renforcer la place des clubs au sein de la gouvernance de notre fédération en créant un Conseil Consultatif des Clubs amateurs qui verra le jour dès la saison 2025/2026.

Ce Conseil, composé de 38 Présidentes et Présidents de clubs amateurs tirés au sort parmi les candidats, servira de passerelle entre les clubs amateurs et la Fédération Française de Football avec pour objectifs de :

- Faciliter la communication des politiques fédérales auprès des clubs amateurs afin de favoriser leur appropriation ;
- Permettre aux clubs amateurs de formuler des recommandations et propositions au Comité exécutif de la Fédération, qui devra alors les instruire.

Cette initiative, bien qu'elle relève de la compétence fédérale, s'inscrit dans une démarche de transparence, de dialogue et de confiance avec les Ligues et Districts, dont nous connaissons et saluons l'investissement quotidien aux côtés des clubs.

L'appel à candidatures a été envoyé, ce jour, à 10 531 clubs métropolitains représentant plus de 2 millions de licenciés. Les clubs évoluant en N1/N2/N3 déjà représentés au sein du Collège des Autres Acteurs du Football, les clubs de moins de 11 licenciés ainsi que les clubs de Foot loisirs et de Foot entreprise - représentant à eux trois moins de 1% des licenciés - ne sont pas ciblés par cet appel à candidatures.

Nous vous remercions par avance de votre aide pour relayer la diffusion de cette campagne et d'encourager vos clubs à candidater.

Le processus de candidature, ouvert jusqu'au 28 mai prochain, débouchera sur un tirage au sort organisé le 13 juin afin de garantir une représentativité juste et respectueuse de la diversité des clubs amateurs en tenant compte de de leur ligue d'appartenance, de leur nombre de licenciés, de leur type de pratique et de leur situation géographique.

Nous vous prions de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, en l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe DIALLO

Claude DELFORGE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
Reconnue d'utilité publique par décret du 4 décembre 1922